

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUIN 2018

Étaient présents : Denis BENOIT, Maire, Magalie VIEUX-MELCHIOR, Fabien SYLVAIN, Véronique DJEFFAL, Pierre TERRAIL, Marie-Jo PIEYRE, René DESCOURS, Vincent CHAZALETTE, Maryline BERNARD, Valérie BLONDEAU, Laurent JEGOU, Sandrine CHAVAROT, Laurent FAURE, Loïc FAURE-GEORS, Monique GIRARD et Philippe HUYGHE.

Absents excusés : Michel GRARE et Sylvie FAURE.

Absente : Chantal GARNIER.

Pouvoirs : de Michel GRARE à Philippe HUYGHE.

Secrétaire de séance : Magalie VIEUX-MELCHIOR

Le compte-rendu de la séance du 7 mai 2018 est adopté par 9 voix pour, 2 contre et 1 abstention après prise en considération de la modification suivante formulée par Magalie VIEUX-MELCHIOR :

« Le projet de fresque des écoles présenté aux élus a été voté à l'unanimité par les membres de la commission aménagement ».

Pierre TERRAIL signale qu'un vote ne peut intervenir à la faveur des questions diverses et demande que désormais la décision d'une commission soit inscrite à l'ordre du jour pour faire l'objet d'un vote par l'assemblée.

Prochain conseil municipal : lundi 2 juillet 2018 (secrétaire de séance : Marie-Jo PIEYRE).

Permanence des élus le samedi 30 juin : René DESCOURS et Laurent JEGOU.

Infos diverses :

- Courrier du département de la Drôme rejetant la demande de financement formulée au titre des amendes de police, la commune en ayant déjà bénéficié en 2017.
- Demande collective des habitants du lotissement Beausoleil et Lilas de sécurisation de la sortie du lotissement sur la Via Augusta. Ceux-ci alertent les élus sur la vitesse excessive sur la Via Augusta, le manque de visibilité à l'intersection des voies et les véhicules stationnés sur le trottoir en bordure de voirie.

Le Maire a reçu l'un d'entre eux, Monsieur Eric BRUZAC.

Parmi les solutions envisagées figurent la pose d'un radar pédagogique conjuguée à l'extension de la zone 30

Les bandes blanches devront être repeintes, observe Fabien SYLVAIN.

La commission travaux procédera à l'examen de la demande reçue.

- Pot de départ en retraite du responsable des services techniques, Jean François SEGUIN le mardi 26 juin à 18H. Le recrutement de son remplaçant, Monsieur Didier VEYRAT en provenance des Deux Alpes, est acté.

Un renfort saisonnier a pris ses fonctions pour 3 mois le 1^{er} juin aux services techniques : il s'agit de Monsieur Quentin BONISSANT, dernièrement en poste en contrat aidé à Mirabel et Blacons après un apprentissage de deux années en espaces verts à la Ville de Crest. A la demande d'explication par Pierre TERRAIL du choix opéré, Laurent FAURE répond qu'un autre candidat aoustois pressenti mais non retenu à l'issue d'un échange téléphonique, n'était en fait pas à jour de ses CACES et n'avait pas d'expérience en espaces verts.

Le SMPA sera remercié par courrier pour avoir consenti à renoncer à la mise à disposition tout le mois de juin de l'agent communal censé intervenir chaque semaine pour le compte de ce syndicat, dans le cadre de la convention conclue suite au transfert de la compétence assainissement.

- Courrier de départ en juillet d'une famille de réfugiés logée dans un appartement communal place de l'église. Le Maire en donne une lecture intégrale.
- Assemblée générale du PAF le vendredi 15 juin à 19H30 au stade municipal.
- Invitation du garage Clément à un apéritif le vendredi 15 juin à partir de 18H, à l'occasion d'une opération portes ouvertes.
- Débriefing du raid VTT le mercredi 6 juin à 18H30.
- Conseil communautaire de la CCCPS le jeudi 7 juin à 19H à Mirabel et Blacons.
- Réunion relative au SCOT le vendredi 8 juin à 17H30 salle AMAPE à Crest.
- Initiative citoyenne d'arrachage de l'ambrosie le dimanche 10 juin, rendez-vous à 9H sur l'esplanade.
- Assemblée générale de Biovallée le mercredi 13 juin à 17H30, à Saint-Joseph d'Allex.
- Passage du bus santé le vendredi 15 juin sur l'esplanade pour le « dépistage de la rétinopathie diabétique », à l'initiative du comité d'hygiène sociale de la Drôme.
- Inauguration officielle de l'IME de Fontlaure le vendredi 22 juin à 10H.
- Feux de la Saint-Jean le vendredi 22 juin.
- Préparation de la réunion du centenaire de la guerre 14/18 le lundi 25 juin à 18H30.
- Fête des écoles le vendredi 29 juin à 16H30, sur le thème de la ferme.
- Fermeture estivale du bureau de LA POSTE du 6 au 18 août.
- Dates des commissions :
 - Commission affaires scolaires : le 19 juin à 18H00
 - Commission travaux : le 18 juin à 20H
 - Réunion publique organisée par le collectif « et Sye n'osait » le 1^{er} juillet de 10 à 14H au parc jardin du canal.
 - Commission aménagement village : le 9 juillet à 19H.
 - Représentation de la pièce « Qui a tué Hamlet ? » par le Fenouillet, le jeudi 12 juillet à 21H sur l'esplanade de la salle des fêtes.
 - Jazz au village : le 20 juillet.

- Brocante estivale en juillet et août : la présence du policier municipal le mercredi est exigée par le conseil municipal. Elle avait déjà été demandée en 2017, mais sans succès.

Il est ensuite passé à l'examen de l'ordre du jour.

1 – Affaires foncières

Examen de DIA.

Monsieur le maire présente à l'examen de l'assemblée les demandes suivantes :

- ✓ L'étude ESTOUR-PAGES, notaires à CREST, a soumis une déclaration d'intention d'aliéner un bien bâti situé 19, Grande rue, cadastré AD 228, d'une surface au sol de 134 m².

Le conseil municipal décide à l'unanimité de renoncer à exercer son droit de préemption.

- ✓ L'étude DOREE, notaire à CREST, a soumis une déclaration d'intention d'aliéner un bien bâti situé Impasse du Garde-Champêtre, cadastré AD 821 et 823, implanté sur deux parcelles d'une surface globale de 132 m².

Le conseil municipal décide à l'unanimité de renoncer à exercer son droit de préemption.

- ✓ L'étude DERBIAS, notaire à DIE, a soumis une déclaration d'intention d'aliéner un bien bâti situé Le village, avenue de la Synagogue, cadastré AD 1075, implanté sur une parcelle d'une surface de 301 m².

Le conseil municipal décide à l'unanimité, de renoncer à exercer son droit de préemption.

2- Finances

L'adjointe aux finances présente ce point de l'ordre du jour.

Vote du compte administratif commune 2017

Elle explique que le compte de gestion est provisoire, le définitif n'ayant pas été reçu car il existe pour la Trésorerie des difficultés d'intégration du budget assainissement. Le compte de gestion provisoire est conforme en tous points au compte administratif.

L'élue confirme que la situation financière de la commune reste saine.

Le budget primitif 2018 de la commune, voté en mars, reprenait par anticipation les soldes de l'exercice 2017, positifs en section de fonctionnement et négatifs en celle d'investissement, lesquels s'avèrent être en parfaite adéquation avec les écritures de la trésorière municipale.

Le compte administratif du budget principal se solde donc comme suit :

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET PRINCIPAL DE 2017				
	résultat à la clôture de l'exercice précédent	part affectée à l'investissement	résultat de l'exercice 2017	résultat à la clôture de l'exercice 2017
investissement	-366 399,47		-45 332,77	-411 732,24
Fonctionnement	935 576,13	366 399,47	415 371,63	984 548,29
TOTAL	569 176,66	366 399,47	370 038,86	572 816,05

Le Maire quitte la salle afin de permettre à l'assemblée de procéder au vote.
A l'unanimité des élus présents, le conseil municipal approuve le compte administratif 2017 de la commune.

vote du compte administratif 2017 du SPIC

Le compte administratif du budget photovoltaïque se solde comme suit :

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET PHOTOVOLTAIQUE DE 2017				
	résultat à la clôture de l'exercice	part affectée à l'investissement	résultat de l'exercice 2017	résultat à la clôture de l'exercice 2017
investissement	-37 150,13		-30 917,39	-68 067,52
Fonctionnement			3 694,95	3 694,95
TOTAL	-37 150,13	0,00	-27 222,44	-64 372,57

Bien que ce budget soit déficitaire depuis sa création, il n'a pas été exigé comme en fait part le maire dans le cas de l'intercommunalité, de voter une avance provenant du budget général afin de respecter l'équilibre. Il est précisé que ce déficit provient du fait que l'emprunt afférent n'a pas été mobilisé.

Le plan de financement a été lissé sur une année théorique, soit un amortissement sur environ 8 ans compte tenu de la subvention versée par la Région Auvergne-Rhône Alpes.

Le Maire quitte la salle afin de permettre à l'assemblée de procéder au vote.

A l'unanimité des élus présents, le conseil municipal approuve le compte administratif 2017 du SPIC photovoltaïque de la commune.

Contraction d'un prêt relais

L'adjointe aux finances explique que le différé entre le paiement des travaux et le versement des diverses subventions notifiées pour les travaux de l'esplanade et d'extension de l'espace Gaston Buis nécessite, par prudence, de contracter un prêt relais afin de garantir le paiement des salaires et des fournisseurs pendant la période où la trésorerie peut être momentanément insuffisante pour honorer tous les engagements financiers.

Elle propose donc de retenir l'offre de la Caisse d'Epargne pour un prêt de 300.000 € sur 18 mois, au taux de 0.49 %.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de contracter auprès de la Caisse d'Epargne un prêt relais de 300.000 € aux conditions mentionnées ci-dessus.

4- Convention Véloдрôme

Chaque élu a été destinataire du document envoyé par mail.

Le Maire indique que des compléments ont été apportés à la version qui avait été présentée lors d'un précédent conseil.

Il est cependant constaté que la version examinée n'est pas la bonne, la formulation de l'article 17 notamment devant être reconsidérée.

Le document sera donc retravaillé avant d'être de nouveau soumis au vote du conseil municipal.

4- Questions diverses

✓ Permanence des élus

Au cours de cette permanence assurée par Michel GRARE et Pierre TERRAIL, plusieurs personnes ont porté à la connaissance des élus les doléances suivantes :

Une administrée de la rue des jardins, quartier St Pierre

Elle évoque le problème d'évacuation des eaux de pluie.

Quand il pleut, création de grosses flaques d'eau dans sa propriété. Eau qui vient du dessus et qui ne s'écoule pas, ce qui draine de gros déchets naturels et entraîne le blocage de son portail.

Problème existant depuis plusieurs années, voir problème de pente de la route.

Sujet déjà évoqué mais sans solution.

Proposition : envoyer un courrier aux intéressés pour rendez-vous d'échange, d'étude et de solution.

Deux administrés de la rue du 19 mars.

L'une habite entre le pont de Milasolles et le passage à niveau.

Le mardi 22 mai vers 17H45 elle s'est trouvée « emprisonnée » ne pouvant aller chercher son fils car la barrière SNCF était bloquée !!!

Cela présente un véritable problème de sécurité. Ce problème concerne 3 maisons.

Proposition : Après deux ans d'expérience suite à la demande de riverains de cette rue, le constat semble être négatif pour ceux qui s'en ouvrent auprès de la mairie, il est donc demandé de relancer une consultation des riverains pour une ouverture définitive de la route et de poser un panneau de « sens interdit sauf riverains » à hauteur du pont du Lauzun

D'autre part différents problèmes d'environnement :

- Déchetterie ouverte à toute heure : quelle fréquentation ?
- Entretien de la voirie et abords inexistant
- Jeux intempestifs des enfants sur la voirie donc demande de la pose d'un filet de protection pour retenir les ballons.
- Stationnement anarchique de véhicules des riverains.
- Suite à l'ouverture du pont en rapport avec l'aménagement de l'esplanade, vitesse excessive constatée devant chez elle et en permanence devant chez René Guillot d'où demande de pose de coussins berlinois ou ralentisseurs.
- Demande de décrocher la « cabane à poulets » accrochée au pont.

Une administrée résidant 11, Rue Chapoutat face à l'immeuble Richard

Depuis l'emménagement dans l'immeuble, les voitures des occupants se retrouvent en stationnement gênant sur la chaussée et les trottoirs ce qui empêche physiquement la sortie de la maison en toute sécurité.

Proposition : interdire ce stationnement et prévoir un aménagement adéquat.

Une administrée habitant route de Cobonne.

Fait part de l'organisation d'une opération de sensibilisation le 10 juin à 9 H devant la mairie en association avec le « chantier citoyen » pour éradiquer l'ambrosie allergisante dans notre environnement proche. L'information passe dans la presse et sur le panneau d'affichage communal.

Un administré de la rue Chapoutat se plaint des platanes de la rue qui frottent les tuiles de son cabanon et demande la taille de ces arbres.

✓ **Curage du canal**

Pierre TERRAIL signale que le curage du canal qui alimente 140 utilisateurs a contraint l'entreprise à consacrer beaucoup de temps (2 jours) pour parvenir à le déboucher, en particulier dans la descente de la rue de la Croix.

Le coût est de 800 € par jour de travail.

✓ **Borne forains**

Laurent FAURE demande que soit consignée ses observations concernant la borne forains implantée à la salle des fêtes : il ne valide pas le branchement qui a été réalisé sur la salle des fêtes, car l'installation risque de disjoncter régulièrement.

Aucun disjoncteur n'avait été installé par l'entreprise, lors du raccordement de la borne au réseau électrique.

Le Maire demande donc qu'il soit procédé à un contrôle par un organisme agréé, du respect des normes et de la fonctionnalité de l'installation, et de procéder, si nécessaire à des travaux de mise en sécurité.

✓ **LA POSTE**

Laurent JEGOU demande si la fermeture estivale du bureau prévue en août 2018 est plus importante que celle des années passées.

Il indique que le bureau est souvent fermé le matin.

Un courrier sera donc envoyé à La Poste, faisant part du mécontentement pour le non-respect des heures d'ouverture et demandant le bilan chiffré de la fréquentation pendant l'ouverture au public.

✓ **Gouttières garages DUPLAN**

Monique GIRARD fait part du risque encouru par l'écoulement des gouttières des locaux DUPLAN, depuis les travaux de réfection de l'enrobé de la voirie.

✓ **Esplanade**

Pierre TERRAIL signale la dégradation de l'esplanade avec la présence de trous dans le revêtement. Le Maire lui répond que les travaux n'ont pas été réceptionnés.

✓ **Chemin communal privatisé à Mivoie**

Philippe HUYGHE rappelle que ce chemin devait être débroussaillé.

Le Maire précise que le problème est en voie de résolution, suite à sa rencontre avec le propriétaire concerné par la pose du panneau « propriété privée » qui va être enlevé.

Valérie BLONDEAU informe l'assemblée de sa décision de quitter Aouste sur Sye pour s'installer à Marseille.

Elle ne démissionne pas néanmoins de ses fonctions de conseiller et déclare avoir appris plein de choses lors de son mandat.

Le Maire la remercie de sa participation.

La séance est levée à 21H 28